Réf. Farde e-Assemblées : 2703226

N° OJ : 157

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Contrat École De Mot-Couvreur.- Appel à projets "L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations".- Convention entre la Ville de Bruxelles et le porteur de projet.- Octroi du subside.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat École du 16 mai 2019 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat École ;

Vu le dossier « De Mot-Couvreur » introduit le 15 juin 2021 par la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à candidature bisannuel pour la 3e série (2022-2026) et la 4e série (2023-2027) de Contrats Écoles ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 7 décembre 2021 informant la Ville de Bruxelles de la sélection de la candidature « De Mot-Couvreur » pour la 3e série (2022-2026) de Contrats Écoles ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 approuvant le programme du Contrat École De Mot-Couvreur et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 2.250.000 EUR en vue de la réalisation de projets d'investissement et d'actions coordonnés par la Ville de Bruxelles, dont 36.000,00 EUR pour l'action « L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations » ;

Vu sa décision du 1e décembre 2025 adoptant le règlement de l'appel à projets « L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations » du Contrat École De Mot-Couvreur ;

Considérant qu'à la clôture de l'appel à projets, sept dossiers de candidature recevables ont été introduits par :

1) asbl New Brussels pour un budget de 13.000,00 EUR
2) asbl Bazaar Trottoir pour un budget de 33.075,00 EUR
3) asbl Bazaar Trottoir (en partenariat avec 21 Solutions et CityNova) pour un budget de 36.426,40 EUR
4) asbl Bruxelles Bavard pour un budget de 36.000,00 EUR
5) asbl Arkadia pour un budget de 36.000,00 EUR
6) asbl Brukselbinnenstebuiten pour un budget de 36.000,00 EUR
7) asbl SoHab pour un budget de 36.000,00 EUR ;

Considérant que le comité d'avis s'est réuni le 28 janvier 2026 afin d'évaluer les propositions reçues sur base des critères repris dans le règlement de l'appel à projets, et qu'il a considéré à l'unanimité que la proposition de l'asbl Arkadia pouvait être sélectionnée ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention CAR/26/285 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Arkadia ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2026 ;

Considérant que la dépense est financée par un subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

ARRÊTE :

Article 1 : La convention CAR/26/285 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Arkadia, pour la réalisation de l'action « L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations » du Contrat École De Mot-Couvreur, est adoptée.

Article 2 : Le principe d'accorder à l'asbl Arkadia un subside de 36.000,00 EUR, à imputer à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2026, est adopté.

Article 3 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :

- Règlement de l'appel à projets (FR) (pour information) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature de l'asbl Arkadia (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature de l'asbl Bazaar Trottoir (en partenariat avec 21 Solutions et CityNova) (Consultable au Secrétariat des
- Dossier de candidature de l'asbl Brukselbinnenstebuiten (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature de l'asbl Bruxelles Bavard (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature de l'asbl New Brussels (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Dossier de candidature de l'asbl SoHab (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- PV du Comité d'avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention entre Ville et Porteur de projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)